

## CONDITIONS DE GARANTIE

Fassi Gru garantit sa production des défauts de fabrication pour une période de 12 mois sur toutes les pièces et 36 mois sur la structure (embase, colonne, bras).

La garantie est ramenée à 24 mois sur la structure des grues utilisant des accessoires hydrauliques tels que benne preneuse (l'utilisation d'un grappin à ferraille ou d'une pince à bois est sous l'entière responsabilité du client).

La garantie prend effet à la date de livraison du matériel au client final.

La garantie consiste au remplacement ou à la réparation des composants défectueux ou inefficaces, pour vice de fabrication, vérifié et reconnu par le constructeur ou par un concessionnaire agréé par ce dernier.

Les éventuels retards dans l'exécution des travaux ne donnent droit à aucun dédommagement ni extension de garantie.

Aucune indemnité n'est envisageable pour le temps d'immobilisation de la machine en panne ou en cours de réparation.

Les frais de transport du matériel pour réparation à l'usine ou dans un atelier agréé sont à la charge de l'acheteur.

La garantie pour les composants ou accessoires non fabriqués par Fassi est celle consentie par le constructeur.

Les consommables sont exclus de la garantie (huile, graisse, patins etc.).

La garantie sur les matériels remplacés suit celle de la machine.

La garantie n'est pas applicable en cas de:

- utilisation non conforme à la destination initiale du matériel ou d'accessoires non compatibles;
- montage, modification, réparation ou démontage même partiel hors d'un centre appartenant au réseau du constructeur ou de l'importateur;
- dommages dûs à une mauvaise utilisation, une négligence ou un manque d'entretien périodique;
- remplacement de pièces de rechange non d'origine usine;
- utilisation au-delà des possibilités admises;
- déplombage.

La garantie décrite ci-dessus est la seule en vigueur et prévaut sur tout autre garantie prévue par la loi.

Sont exclus également le droit pour l'acheteur de demander l'annulation du contrat, le remplacement de la grue, indemnités ou réduction de prix.

La demande de garantie sera prise en considération seulement sur présentation du bon de garantie, dûment rempli et signé par l'utilisateur final.

Le double du bon de garantie doit être transmis à Fassi par l'importateur sous 30 jours après la date de livraison au client final.